

Concours PIMP MY COLLECTION

Article 1 : La SAS BZB, dont le siège se situe 152 Avenue Alfred Motte à Roubaix (59100), immatriculée au RCS de Roubaix Tourcoing sous le numéro 482 435 898 organise du 1er au 23 juillet 2014 un concours de création de produits intitulé « PIMP MY COLLECTION» via une application facebook accessible aux adresses suivantes : www.facebook.com/bizzbeemove et www.bizzbee.com

Article 2 : L'opération est ouverte à toute personne physique résidant en France métropolitaine et à Monaco à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice et des membres de leur famille.

La participation des mineurs implique qu'ils aient préalablement obtenu l'accord de leurs représentants légaux. BZB se réserve le droit d'en demander la justification à tout moment.

Pour participer il faut obligatoirement avoir un compte facebook et être fan de la page Bizzbee

Article 3 : Le principe du concours est de permettre aux internautes de participer à la création de produits bizzbee qui seront vendus dans les magasins de l'enseigne ainsi que sur bizzbee.com à partir du 20 novembre 2014. Dans le cadre du concours 7 créations gagnantes seront désignés par un jury final.

Bizzbee propose aux fans 7 catégories de produit.

Dans chacune, les fans pourront choisir :

- le visuel à imprimer (plusieurs infographies au choix)
- la colorisation de l'infographie

Les fans pourront publier une proposition par catégorie (soit 7 participations maximum). En cas de fraude, BZB se réserve le droit d'exclure le participant et ainsi d'annuler sa participation au jeu

Les créations des fans seront soumises aux votes des internautes.

Les internautes ne pourront voter qu'une seule fois par proposition. BZB ne tiendra pas compte des votes manifestement frauduleux.

A l'issue des votes, un jury bizzbee composé de 10 collaborateurs examinera les 15 propositions par catégorie ayant reçu le plus de votes et en retiendra une par catégorie en fonction des critères suivants : originalité, mode, adéquation avec l'esprit de marque.

Ces 7 produits seront développés, produits et commercialisés par BZB à partir du 20 novembre 2014.

Parallèlement, Bizzbee mettra en ligne une 8^{ème} catégorie « goodies ».

Cette catégorie proposera 50 visuels de stickers. Les internautes pourront voter pour leurs 20 stickers préférés.

A noter que la participation des internautes à cette catégorie ne leur donne pas accès à la dotation du concours.

Les 20 stickers ayant récolté le plus de votes composeront une planche de stickers qui sera produite et commercialisée par BZB à partir du 20 novembre.

Article 4 : Les lots mis en jeu sont les suivants :

- 105 x1 bon d'achat à valoir sur un produit au choix de la mini collection co-créée (valeur comprise entre 3.90 et 15.90 €) pour les 15 propositions préférées des internautes dans

- chacune des 7 catégories. Ce bon d'achat pourra être utilisé dans tous les magasins Bizzbee et sur Bizzbee.com dans la limite des stocks disponibles
- 7x1 bon d'achat Bizzbee d'une valeur de 150€ pour les 7 propositions retenues par le jury Bizzbee valable 1 an à compter de sa date d'activation, dans tous les magasins Bizzbee et sur Bizzbee.com

Les bons d'achat ne peuvent être utilisés sur le site Place des Tendances.

Les dotations sont nominatives et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une contrepartie financière, d'un remboursement, d'un échange ou être attribuées à d'autres personnes que celles identifiées lors de l'inscription au jeu.

Les gagnants seront avertis 15 jours maximum après la fin du concours.

Les lots seront activés directement sur le compte client à partir de la date de disponibilité des produits (le 20 novembre 2014).

Le compte client pris en compte par BZB sera celui renseignée lors de l'inscription au jeu. BZB ne saurait donc être tenue responsable en cas d'information incomplète ou erronée transmise par les participants.

Si l'un des gagnant ne possède pas de compte client, BZB lui en créera un automatiquement. Un identifiant sera envoyé par e-mail aux gagnants.

Pour récupérer le lot en magasin, les gagnants devront présenter l'identifiant envoyé par BZB. Afin de lutter contre les fraudes, le magasin pourra exiger la présentation d'une pièce d'identité.

Pour récupérer le lot sur le site bizzbee.com, le gagnant devra créer un compte web et y raccrocher l'identifiant qu'il aura reçu via l'e-mail envoyé par BZB

Article 5 : Dans la mesure où les dessins et modèles ont été réalisés à l'initiative de la société BZB, élaborés et finalisés sous son contrôle et édités, publiés et divulgués sous sa direction et son nom, les participants reconnaissent que les 7 produits de la mini-collection cocrée constituent des œuvres collectives au sens de l'article L113-2 alinéa 3 du Code de la Propriété Intellectuelle. BZB est donc seule titulaire des droits d'auteur sur ces t-shirts.

En conséquence, les participants renoncent expressément à percevoir une quelconque rémunération sur la vente des t-shirts.

Article 6 : La société BZB ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération, ses modalités, et/ou ses lots devaient être partiellement ou totalement reportés, modifiés ou annulés.

Article 7 : Le présent jeu n'est ni géré ni parrainé par Facebook. En conséquence aucune information transmise par les participants à BZB ne sera communiquée à Facebook.

Article 8 : La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Article 9 : Le présent règlement est consultable sur l'onglet de l'application sur la page facebook de bizzbee www.facebook.com/bizzbeemove

Il est déposé à la SCP Warlop, Millois, Spatari huissiers de justice à Tourcoing (59200), 6 rue Faidherbe et est susceptible d'être modifié par simple avenant publié sur la page Facebook officielle de Bizzbee et déposé au sein de l'étude.

Article 10 : Le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du concours, et l'attribution des lots.

Article 11 : Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations les concernant qui peut s'exercer sur simple demande par courrier à Bizzbee Service Clients – 152 avenue Alfred Motte – 59100 Roubaix ou par e-mail à service-clients@bizzbee.fr.